

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 Septembre 2016**

Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du conseil municipal du 04 Juillet 2016  
Secrétaire de séance élue : Mme Geneviève OBERGER

Le conseil municipal souhaite la bienvenue à Mme Sandrine SAIGNANT nouvelle conseillère municipale suite à la démission de M. David SALOU.

**I. III. Rapports d'activités 2015 :**

- **SAUR : assainissement collectif rapport annuel du délégataire**

La commune comporte :

1 Station épuration 4 300 EH

1 poste de relèvement

15 252 ml de conduite eaux usées + 0,55 % par rapport à 2014

290 747 m<sup>3</sup> épurés + 1,35 % par rapport à 2014

38 TMS : quantité de boues produites – 13,64 % par rapport à 2014

12 bilans journaliers d'auto surveillance réalisés – 14,29 % par rapport à 2015

Proposition d'amélioration par la SAUR :

- Allée des Cèdres : préconisation qui consiste à créer un dessableur pour éviter le colmatage du réseau eaux usées lors des orages.

- **Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues :**

Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues a été créé par arrêté Préfectoral en date du 14 Avril 2015. Le périmètre de ce syndicat comporte 20 communes pour une population de 40 570 habitants.

**Compétences obligatoires :**

Etablissement d'un réseau de distribution par câble ou tout autre support technologique de tous services de radiodiffusion et de télévision

Aménagement, entretien et gestion du Musée les Pierres Folles.

**Compétences optionnelles :**

Lutte contre l'érosion des terres,

Achat et maintenance des logiciels de gestion communale.

A compter de 2015, la compétence élimination et valorisation des déchets ménagers a été reprise par la CCBPD.

- Informatique : le syndicat a acquis des logiciels pour un montant de 16 096 ,00 € TTC, les frais de maintenance s'élèvent à 91 133,86 € TTC

Il est rappelé que les dépenses liées à l'informatique sont réparties entre les communes au prorata de leur population.

- Lutte contre l'érosion : 691 446,73 € TTC de travaux ont été réalisés, et, 11 484,00 € TTC d'études.  
Le financement est assuré par une subvention du Conseil Département au taux de 20% pour les travaux et 20 % pour les études au titre du contrat pluriannuel et par emprunt pour la part hors taxe restante.
  
- Musée des Pierres Folles : acquisition d'une barrière d'entrée dont la dépense s'est élevée à 2 452,80 € TTC et des travaux de rénovation du chauffage pour un montant de 4 344,00 € TTC.  
Pour le fonctionnement le Syndicat a versé la subvention annuelle de 37 500,00 € et a payé les annuités d'emprunt pour 8 409,71 €

#### **IV. SIGERLY : Modification statutaire n°1 relative aux statuts du 15 décembre 2015 :**

Dans une optique de rationalisation du paysage institutionnel et dans un souci de cohérence de la politique énergétique territoriale, la Métropole de Lyon, le Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy) et le Syndicat départemental d'énergies du Rhône (SYDER) se sont rapprochés afin d'organiser le retrait de la Métropole de Lyon du Syder et de l'extension du périmètre du SIGERLy au 1<sup>er</sup> janvier 2017 aux communes initialement membres du SYDER situées sur le territoire de la Métropole de Lyon à savoir : Chassieu, Corbas, Giveros, Jonage, Lissieu, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Moins, Quincieux et Solaize.

La proposition de modification statutaire concerne uniquement l'article 1 des statuts du Syndicat. Elle a pour objet d'étendre le périmètre du syndicat aux 10 communes susnommées et de modifier la liste des membres adhérents à nos compétences « à la carte » à compter du 01/01/2017.

En conséquence, il est proposé de modifier ainsi l'article 1 des statuts en vigueur (**voir les encadrés**) :

#### **Article 1<sup>er</sup> -Dénomination-composition**

Conformément aux articles L. 5721-1 et L. 3641-8 du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise – SIGERLy », ci-après « le Syndicat », est transformé en syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy) est composé :

- **de la Métropole de Lyon :**

- pour l'exercice des compétences « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz », en substitution aux communes de :

- - Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Collonges-au-

- - Mont-d'Or, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Ecully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Grigny, Irigny, Limonest, Montanay, La Mulatière, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-

d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Tassin-la-Demi-Lune, La Tour-de-Salvagny, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne ;

**Ajout pour la compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz » : adhésion de la Métropole de Lyon pour les territoires de Chassieu, Corbas, Givors, Jonage, Lissieu, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et Solaize**

- pour l'exercice de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains » en substitution aux communes de :

Albigny-sur-Saône, Charbonnières-les-Bains, Fleurieu-sur-Saône, rancheville, Montanay, Neuville-sur-Saône, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp, La Tour-de-Salvagny ;

- **et des communes de :**

- Pour l'exercice de la compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz », les communes de :

Brignais, Chaponost, Chasselay, Communay, Millery, Vourles, Ternay, Saint-Symphorien-d'Ozon.

- Pour l'exercice de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains », la commune de :

Chasselay ;

- Pour l'exercice de la compétence « éclairage public », les communes de :

Albigny-sur-Saône, Cailloux-sur-Fontaines, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chasselay, Collonges-au-Mont-d'Or, Communay, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Ecully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaine-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Grigny, Irigny, Limonest, Montanay, Neuville-sur-Saône, Oullins, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Saint-Symphorien-d'Ozon, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, La Tour-de-Salvagny, Vernaison ;

**Ajout pour l'exercice de la compétence « éclairage public » : Corbas, Givors, Jonage, Lissieu, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions et Solaize (sous réserve de délibération du conseil municipal)**

- Pour l'exercice de la compétence dissimulation coordonnée des réseaux, les communes de :

Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Collonges-au-Mont-d'Or, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Ecully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Grigny, Irigny, Limonest, Montanay, La Mulatière, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Tassin-la-Demi-

Lune, La Tour-de-Salvagny, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne, Brignais, Chaponost, Chasselay, Communay, Millery, Vourles, Ternay, Saint-Symphorien-d'Ozon ;

**Ajout pour la compétence « dissimulation coordonnée des réseaux » : Chassieu, Corbas, Givors, Jonage, Lissieu, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et Solaize (sous réserve de délibération du conseil municipal)**

Par ailleurs, il est précisé que l'ensemble des conséquences financières et patrimoniales induites par cette modification de périmètre sera déterminé au 31 décembre 2016 conjointement par le SYDER, le SIGERLy et la Métropole de Lyon.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé cité ci-dessus, à l'unanimité,

- Accepte d'adopter l'ensemble des modifications statutaires telles que décrites ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- Accepte de prendre acte que l'extension de périmètre du SIGERLy n'entraîne aucune modification des articles 6 et 7 des statuts déterminant les modalités de gouvernance du syndicat ;

#### **V. CCBPD : Participation financière logiciel ADS**

Par délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la participation financière sur 3 ans pour l'acquisition d'un logiciel ADS pour l'instruction de l'urbanisme par la CCBP. La répartition est calculée au prorata de la population de chaque commune soit pour Chasselay :

Année 2016 : 303,57 €

Année 2017 : 303,57 €

Année 2018 : 303,57 €

#### **VI. Enquête publique pour création d'un laboratoire de production de dispositifs destinés à la santé animale sur la commune de Lissieu : demande avis de la commune,**

**Objet** : Demande d'autorisation présentée par la société LABORATOIRE SERVICE INTERNATIONAL en vue d'exploiter des installations de production industrielle de kits de diagnostics in vitro à usage vétérinaire dans son établissement sis à LISSIEU.

En résumé :

L'activité se déroule sans que le site n'ait fait l'objet des demandes d'autorisation nécessaires. La présente demande relève donc d'une régularisation administrative.

Le site produit des kits de diagnostics vétérinaires (ELISA & PCR).

Le projet de LSI est de régulariser sa situation administrative et obtenir une autorisation d'extension.

L'enquête publique se déroule du 6 septembre au 7 octobre 2016.

La société LSI est implantée dans un bâtiment sis 6 allée des Ecureuil au Parc Tertiaire de Bois Dieu pour la production, la recherche et le développement

La production de kits diagnostics par LSI se fait selon trois modalités :

- LSI fabrique entièrement le kit,
- LSI achète des kits, les reconditionne et les revend,
- LSI achète des kits et réalise de petites modifications.

Le principe de fabrication des kits ELISA consiste à produire :

- des anticorps par culture cellulaire (souris), à partir d'hybridomes
- et des antigènes soit à partir de virus (par amplification sur culture cellulaire) soit à partir de *Coxiella burnetii* achetées à l'extérieur avec inactivation de l'antigène, soit par production d'antigènes recombinants par génie génétique. Les antigènes subissent un traitement chimique (SDS détergent), un traitement physique (chaleur et ultrasons).

La production de kits ELISA est d'environ 4 000 / an.

Le site n'est pas générateur de rejets atmosphériques industriels importants.

Les études d'impacts et de dangers, préalablement transmises à la DREAL par le demandeur, montrent que les précautions seront prises sur le site pour assurer la sécurité et la prévention des risques concernant les personnes et l'environnement.

Néanmoins, les modalités de gestion des DASRI devront faire l'objet d'une attention particulière.

Le Conseil Municipal, par 1 voix contre, 13 voix pour et 5 abstentions, émet un **avis favorable** à la demande de la société LSI sous réserve que soit précisément adapté le rythme d'enlèvement des DASRI au volume produit.

## **VII. Finances : décisions modificatives,**

### **A. Budget Assainissement :**

- Remboursement prêt relai : intérêts d'emprunt

Par délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la décision modificative suivante :  
**Fonctionnement :**

Article 61523 « Entretien et réparation réseaux » : - 4 400,00 €

Article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » : + 4 400,00 €

## **VIII. Création d'une nouvelle commission : Relations Publiques**

Afin d'améliorer les relations publiques avec les acteurs économiques et les associations (forum des associations, forum des artisans, création d'une UCA ...), il est proposé au conseil municipal de créer une nouvelle commission « Relations Publiques » rattachée à la compétence Communication.

Cette commission devra échanger avec les commissions « Commerce – Artisanat – Entreprises- Agriculture » et plus généralement avec tous les acteurs économiques de notre village et les associations organisatrices de manifestation.

La connaissance du village et de ses habitants fait que Mme Sandrine SAIGNANT porte avec elle les critères pour réussir dans cette mission comme Présidente de cette nouvelle commission.

Monsieur BALMONT précise que cette commission sera nécessaire pour aider à l'élaboration d'un guide. Guide qui regroupera tous les informations nécessaires, les numéros utiles ...

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de créer cette nouvelle commission avec comme Présidente Mme Sandrine SAIGNANT.

## **X. Comptes rendus des différentes commissions :**

#### **A. Commission Scolaire :**

- Effectifs rentrée scolaire 2106-2017 :
  - o Ecole Sainte Bernadette : 130 enfants
  - o Ecole Publique : 218 enfants

La rentrée s'est bien passée.

Pour les Taps : 172 enfants inscrits dont 53 maternels

Tous les ateliers mis en place sont très appréciés par les enfants.

**CCE** : le conseil communal travaille sur un projet pour mettre en place un échange de livre à la disposition de tous. La dernière cabine téléphonique de chasselay qui doit être supprimée prochainement pourrait être utilisée pour leur projet. Un courrier a été fait dans ce sens à ORANGE.

#### **B. Commission Sociale :**

Le repas des anciens est prévu pour la samedi 14 janvier 2017. Le traiteur sera le même que l'année passée : Bertrand. Elle aimerait que les personnes de la commission sociale se déplacent bien chez les personnes pour l'enquête et non la faire par téléphone.

#### **C. Commission communication :**

Le bulletin trimestriel est en cours d'élaboration. Pour le guide celui-ci sera opérationnel pour septembre 2017. Car l'établissement d'un guide demande beaucoup de travail.

La commission pense que deux bulletins trimestriels et un bulletin annuel seraient suffisants.

Monsieur BALMONT propose de faire la distribution des documents mairie en binôme.

#### **D. Commission commune nouvelle :**

Plusieurs Maires des communes de : Limonest, Lissieu, Chasselay, Les Chères, Civrieux d'Azergues, Marcilly d'Azergues, ont échangé sur les réformes territoriales en cours et notamment sur le thème de la commune nouvelle.

Chasselay est la seule commune parmi les 6 à avoir une commission dédiée à ce thème. Vous avez en votre possession tous les textes afférents à cette volonté de l'Etat à faire avancer les communes, et les collectivités territoriales en général, en ce sens.

Néanmoins il nous est apparu nécessaire que tous les membres élus de nos conseils municipaux aient le plus d'informations possibles pour faire son analyse personnelle du thème.

Aussi nous organisons le 28 septembre prochain une rencontre conférence avec Monsieur Patrice Raymond, expert dans ce domaine des réformes territoriales.

Cette réunion se déroulera au Lissiac (auditorium Françoise Cohendet à Lissieu) le 28 septembre à partir de 19h30

#### **XI Questions diverses :**

##### **XI Réunions de commissions**

- Commission urbanisme le jeudi 29 septembre 2016 à 20 h 30 à la Mairie
- Commission fleurissement le lundi 26 septembre 2016 à 20 h 30 en Mairie
- Commission culture et cérémonie le mercredi 19 octobre 2016 à 20 h 30 en Mairie

#### **XIII. Prochaine réunion du Conseil Municipal : Le Lundi 07 Novembre 2016**